

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n° de dépôt : **A2001/005331**
n° de gestion : **1995B01787**
n° SIREN : **339 200 669 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de LYON certifie avoir procédé le 29/03/2001 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

REGIE NETWORKS société anonyme à conseil d'administration

134 avenue du 25 Eme Rts 69009 Lyon -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire (2 exemplaires)

Concernant le(s) évènement(s) RCS suivant(s) :

Modification relative aux dirigeants d'1 SARL ou Sté de capitaux.

REGIE NETWORKS

Société anonyme au capital de 5.002.700 Francs
Siège social à Lyon (69009) – 134 avenue du 25^{ème} RTS
SIREN 339 200 669 RCS LYON

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 2 JANVIER 2001

PROCES-VERBAL DE DELIBERATIONS

Le 2 janvier 2001 à 9 heures, les actionnaires se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, dans les locaux de la société NRJ, 22 rue Boileau 75016 PARIS, sur convocation du Conseil d'administration.

La convocation a été faite par lettre adressée à chaque actionnaire.

Les membres de l'assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance.

Monsieur Alain WEILL est désigné en qualité de Président de séance.

Sont scrutateurs de l'assemblée les deux membres disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction : Monsieur Jean-Pierre TRELAT et la société NRJ représentée par Monsieur Franck SZTAJMAN.

Le bureau de l'assemblée désigne pour secrétaire : Monsieur Bruno PELLETIER.

Assiste également à la réunion, Monsieur Pierre-Jean BOZO.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du quart des actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre toutes décisions comme assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement.

Le président met à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la société,
- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire,
- la copie de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes accompagnée de l'avis de réception,
- la feuille de présence.

Pour être soumis à l'assemblée, sont également déposés :

- le rapport du conseil d'administration,
- le texte des projets de résolutions.

Le président rappelle ensuite que les documents et renseignements visés aux articles 168 de la loi et 135 du décret sur les sociétés commerciales, et qu'il énumère, ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social dans les délais prévus par la réglementation.

L'assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le président rappelle alors l'ordre du jour :

- Nomination d'un administrateur en remplacement d'un administrateur démissionnaire
- Pouvoirs pour les formalités.

Puis il donne lecture du rapport du Conseil d'administration.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION – NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR EN REMPLACEMENT D'UN ADMINISTRATEUR DEMISSIONNAIRE

L'assemblée générale décide de nommer en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Alain WEILL, administrateur démissionnaire, Monsieur Pierre-Jean BOZO domicilié 22 rue Boileau 75016 PARIS.

De ce fait, la démission de Monsieur Alain WEILL de ses fonctions d'administrateur entraîne la cessation de ses fonctions de Président.

Conformément aux statuts, Monsieur Pierre-Jean BOZO exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'au jour de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2003.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Pierre-Jean BOZO a accepté ces fonctions après avoir déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice du mandat qui lui a été conféré.



DEUXIEME RESOLUTION – POUVOIRS

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits certifiés du présent procès-verbal constatant les délibérations de l'assemblée à l'effet d'accomplir les formalités de publicité prescrites par la réglementation en vigueur.

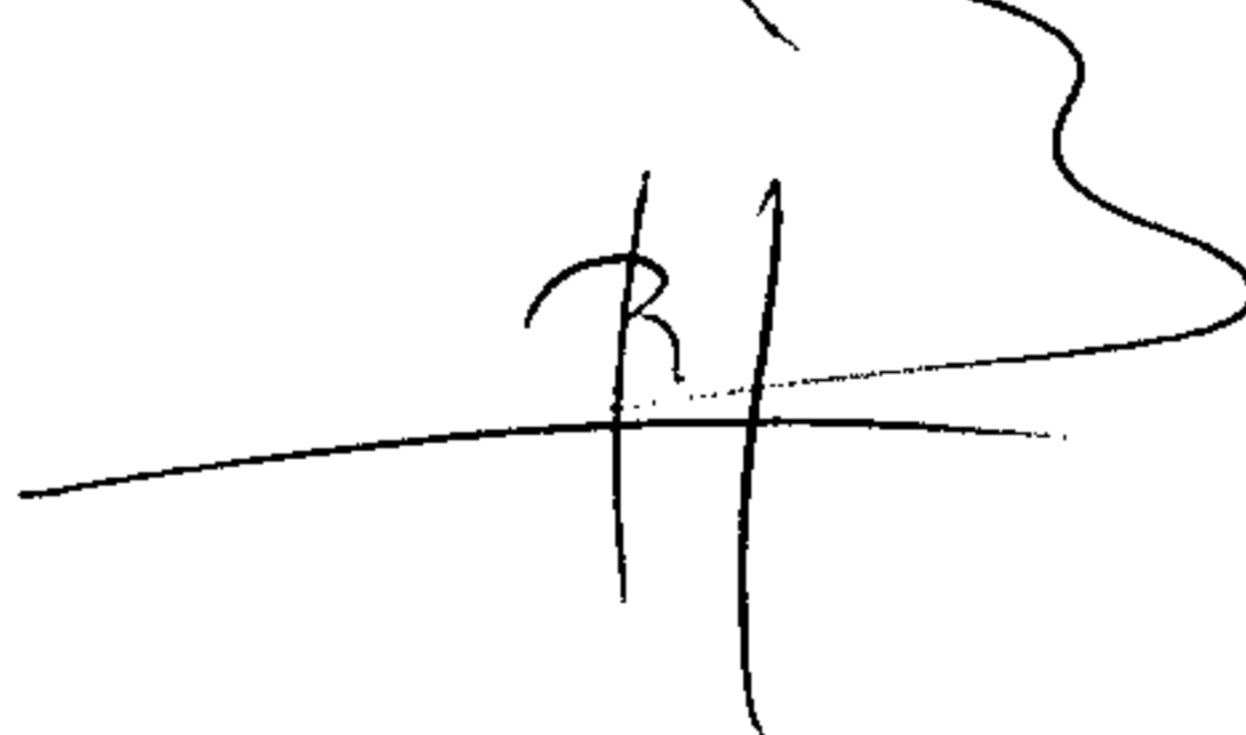
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau après lecture.

Copie certifiée conforme
Le Président du Conseil d'administration
Pierre-Jean BOZO

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' and 'J' followed by a horizontal line and a vertical line, with a long, sweeping flourish extending to the right.

REGIE NETWORKS
Société anonyme au capital de 5.002.700 Francs
Siège social à Lyon (69009) – 134 avenue du 25^{ème} RTS
SIREN 339 200 669 RCS LYON

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 JANVIER 2001
PROCES VERBAL DE DELIBERATIONS

L'an deux mil un,

Le 2 janvier,

A 9 heures 30,

Les administrateurs se sont réunis en Conseil, dans les locaux de la société NRJ, 22 rue Boileau 75016 PARIS, sur convocation du Président.

Sont présents et ont signé la feuille de présence :

- Monsieur Alain WEILL, Président démissionnaire,
- Monsieur Jean-Pierre TRELAT, administrateur,
- Monsieur Pierre-Jean BOZO, administrateur,
- NRJ, représentée par Monsieur Franck SZTAJMAN, administrateur.

Tous les administrateurs étant présents, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur Alain WEILL préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Lecture est donnée du procès-verbal de la précédente réunion qui est adoptée sans observation par le Conseil.

Le Président rappelle qu'il a convoqué le Conseil à l'effet :

- De nommer un nouveau Président en remplacement de Monsieur Alain WEILL, Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour les formalités.

Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration prend, à l'unanimité, les décisions suivantes :

I – Nomination d'un nouveau Président du Conseil d'administration

Le Conseil décide de nommer en qualité de Président, Monsieur Pierre-Jean BOZO domicilié 22 rue Boileau 75016 PARIS pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'au jour de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2003.

Monsieur Pierre-Jean BOZO déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées et remercie les membres du Conseil d'administration de la confiance qu'ils lui témoignent ; il déclare remplir toutes les conditions pour exercer le mandat qui vient de lui être confié.

Au titre de son mandat de Président, Monsieur Pierre-Jean BOZO ne percevra aucune rémunération.

Monsieur Pierre-Jean BOZO est investi des pouvoirs les plus étendus qui lui sont conférés par la loi et les statuts pour agir en toute circonstance au nom de la société.

II - Pouvoirs pour les formalités

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs à son Président ou à toutes personnes qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi et les règlements en vigueur.

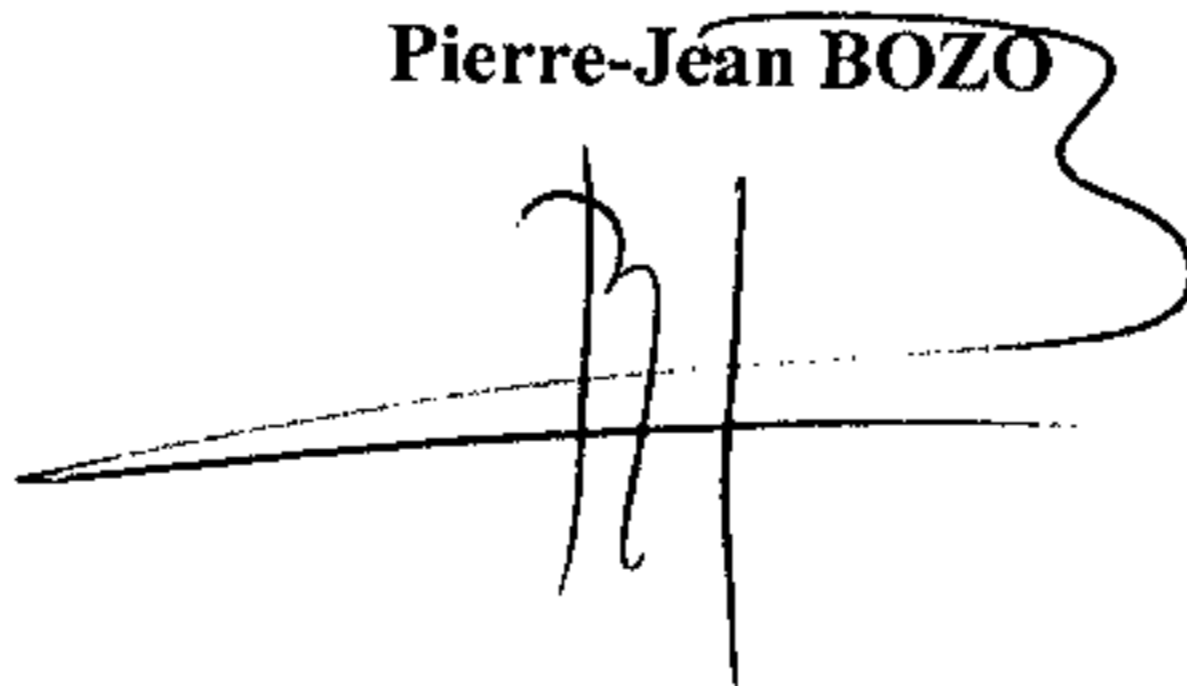
Toutes les décisions ci-dessus ont été prises à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et un administrateur.

Copie certifiée conforme
Le Président du Conseil d'administration
Pierre-Jean BOZO

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'PJ BOZO', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.